

Procès-verbal de la séance du 22 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le 22 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. ALGANS Elisabeth, CAUHAPÉ Céline, CAZENAVE Sylvie, DAMIAN-PICOLLET François, DUBEDOUT Philippe, DUFOURCQ Hugues, HUNAULT Francis, JAMBU BEVERNAGE Françoise, LAUGA Corinne, LAVIE-HOURCADE Jeannine, LOUSTAU ARRAGON Bernadette, MASSÉ Sandrine, MÉRIOT Christophe (présent à partir de 19h28 pour la délibération 2021-10-22-03), MIURA Céline.

Absents excusés : Mmes et MM. CUYALA-PROVENCE Rémy (procuration à Mme JAMBU BEVERNAGE Françoise), DUFRECHOU Claude, GRANGÉ Jean-Philippe (procuration à Mme MASSÉ Sandrine), HAU-LESTOUQUET Sandra (procuration à Mme ALGANS Elisabeth), MÉRIOT Christophe (absent jusqu'à 19h28 pour les délibérations 2021-10-22-01 et 2021-10-22-02), RAVI Prathap (procuration à M. DAMIAN-PICOLLET François).

Secrétaire de séance : Monsieur DUFOURCQ Hugues

La séance est ouverte à 19h06.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021 est adopté *à l'unanimité*.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES À MME LE MAIRE

Pour le programme de restaurant scolaire :

- Avenant n°1 pour le lot 10 peinture – signalétique de 1854.48 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE ET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF – RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE

Délibération N°2021-10-22-01

Rapporteur : Madame le Maire

En 2020, la Commission Patrimoine a validé le projet d'extension de la salle de sports permettant sa mise en accessibilité dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (A d'AP). La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'APGL qui a produit un estimatif des travaux.

Une demande de subvention au titre des projets structurants portés par la Communauté de Communes des Luys en Béarn dans le cadre du contrat de ruralité avait été formulée.

Ledit contrat de ruralité étant arrivé à échéance, une nouvelle demande de subvention doit être adressée directement à la Préfecture au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) ou de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

DÉCIDE - d'approuver ce projet
- de solliciter de l'État une subvention au titre de la DSIL ou de la DETR au taux maximum de 40% pour ce type d'opération.

PRÉCISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

INTEGRATION DE PARCELLES DANS LA VOIRIE COMMUNALE – FIN DE L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE

Délibération N°2021-10-22-02

Rapporteur : Madame le Maire

Par une délibération en date du 25 juin 2021, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à procéder à l'enquête publique permettant l'intégration de parcelles propriété de la SEMILUB.

Par un arrêté n°2021-149 en date du 31 août 2021, Madame le Maire a désigné un commissaire-enquêteur et a prévu que l'enquête publique se déroule du 6 au 20 septembre 2021. Durant cette période le registre d'enquête a été mis à la disposition de la population en Mairie.

A l'issue de cette période, aucune observation n'a été portée au registre et le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable sans réserve.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, il est donc demandé au Conseil Municipal d'acter l'intégration dans le domaine public communal des dites parcelles par acquisition à titre gratuit et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire.

Madame JAMBU BEVERNAGE Françoise demande si les trottoirs sont également intégrés.

Madame le Maire confirme que l'intégration inclut les trottoirs, la voirie et les espaces verts.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

DECIDE

- l'incorporation et le classement en voie communale de la voie de desserte des lotissements Chemin Bège et Crêtes I et II ayant fait l'objet de l'enquête publique du 6 au 20 septembre 2021 et n'ayant donné lieu à aucune observation.
- l'incorporation dans le domaine public communal des espaces verts.
- l'acquisition, à titre gratuit, des terrains d'assiette de ces équipements appartenant à la SEMILUB, et cadastrés section AN n° 152, 154, 156, 159, 165, 170, 174, 192, 193, 194, 195, 198, 205, 206, 212 et 213, section AW n° 39 et 40.

PRECISE

- que ces voies seront dénommées :

Parcelles	Dénomination
AN 152, 154, 156, 159 et 165	Allée des Fougères
AN 170 et 174	Impasse du Touya
AN 194, 195 et 198	Impasse des Bruyères
AN 205, 206 et 213	Impasse des Genêts
AW 39 et 40	Impasse Bège

- que la parcelle AN 192 sera intégrée dans la chemin rural dit de Saint-Pé,

- que les parcelles AN 193 AN 212 seront intégrées dans la voie communale dite des crêtes.

CHARGE

Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment de faire mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales et d'établir les actes authentiques correspondants ;

Comptes sociaux 2020 de la SEMILUB

Délibération N°2021-10-22-03

Rapporteur : Madame le Maire

La SEMILUB transmet pour approbation aux communes actionnaires ses comptes sociaux 2020. Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver les comptes sociaux 2020 arrêtés en assemblée générale ordinaire de la SEMILUB du 17 juin 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

APPROUVE les comptes sociaux 2020 arrêtés en assemblée générale ordinaire de la SEMILUB du 17 juin 2021.

Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Délibération N°2021-10-22-04

Rapporteur : Madame la 2^{ème} adjointe

La commune de Navailles-Angos adhère au Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés pour les compétences distribution de l'eau potable et assainissement collectif et non collectif.

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, le Syndicat des Eaux a transmis à la commune son rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2020 pour communication au Conseil Municipal.

Madame MASSÉ Sandrine évoque les éléments principaux du rapport.

Elle rappelle qu'au 1^{er} janvier 2020, le périmètre du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés (SELGL) a fortement évolué. Ainsi le territoire du syndicat s'étend sur 93 communes appartenant à 5 communautés.

Le SELGL a 3 missions : l'assainissement non collectif, l'assainissement collectif et l'eau potable.

Dans le cadre de sa mission en matière d'assainissement non collectif certaines prestations de contrôle et d'entretien ont été multipliées par trois voire quatre en 2020.

Le service d'assainissement collectif est exploité en délégation de service public par la société SATEG jusqu'au 31/12/2022.

Le montant des travaux entrepris par ce service au titre de l'année 2020 s'élève à 1 841 709.36€ HT financés par des subventions à hauteur de 948 553.43€. Par ailleurs, l'état de la dette au 31 décembre 2020 était de 703 082.86€.

La commune de Navailles-Angos a notamment bénéficié d'un programme de plantation à la station d'épuration.

Enfin, le service d'eau potable fait l'objet d'une délégation de service public. Pour le territoire comprenant Navailles-Angos, la SATEG est l'entreprise délégataire jusqu'au 31/12/2021.

Le délégataire a certaines obligations dont la réduction des fuites sur le réseau et le respect des règles de la qualité de l'eau. Le rendement du réseau moyen est de 66.4% pour un objectif à 71.2%. Cela veut dire qu'il y a 33.6% de fuite sur le réseau. Il a été demandé au délégataire de renforcer son action afin d'arriver à l'objectif fixé d'ici la fin du contrat.

Le taux de conformité est de 100% ; l'eau est de bonne qualité sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, la mise en place d'un contrôle d'accès couplé à un système de détection des intrusions a été mis en place et est opérationnel sur 90 % des ouvrages.

Le prix de l'eau sur le territoire est de 1,905€/m3 et tend à s'uniformiser sur l'ensemble du territoire du syndicat.

Les dégrèvements accordés en 2020 sont de 51 000€ soit 2.3% des recettes de vente d'eau de la collectivité et les abandons de créance s'élèvent à 7176€ pour la part syndicale.

Le service de l'eau potable a investi en 2020, 2 997 473€ HT dont 66% pour le renouvellement du réseau.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

PREND NOTE de cette communication.
N'EMET aucune observation concernant ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion du CIANA s'est tenue le 18 octobre. Cette réunion a permis de faire un bilan du forum des associations qui n'a pas eu un grand succès cette année. Il semble nécessaire de réfléchir pour l'année prochaine à de nouvelles modalités d'organisation et de communication.

Par ailleurs, lors de cette réunion les associations ont défini les différentes festivités à venir d'ici à la fin de l'année.

- Cérémonie du 11 novembre
 - Diffusion du match de rugby France/Nouvelle-Zélande le 20 novembre 2021
 - Le téléthon les 3 et 4 décembre 2021
 - Animations de Noël avec la réalisation des décorations en novembre, l'installation le dernier week-end de novembre.
 - Soirée de Noël le vendredi 17 décembre avec des animations dès la sortie de l'école.
- Madame JAMBU BEVERNAGE Françoise informe Madame le Maire que Monsieur CUYALA-PROVENCE Rémy se rendra à titre personnel au Congrès des Maires.

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle ne se rendra pas cette année au Congrès des Maires. Elle prendra part au vote à distance.

- Une réunion du comité Agenda 2030 se tiendra le vendredi 29 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h20.

FIN